RÉCUPERATION TVA

En France et en Europe

Appui administratif

PRÉSENTATION

De nombreuses entreprises suisses travaillent sur les marchés français et européens, impliquant des dépenses régulières.
Afin de faciliter votre procédure de récupération de TVA, la CCI France Suisse est à votre disposition pour réaliser ces différentes démarches en votre nom.
En France, les frais pour lesquels la TVA est récupérable sont :

TYPE D'ENTREPRISE	TYPE DE FRAIS
Entreprises de transport de marchandises (à l'exception des déménageurs)	– Frais de gasoil – Réparation et entretien des camions
Autres entreprises	– Frais liés à la participation d'une foire (location de stand, électricité, parking) – Frais d'espaces publicitaires – Frais de télécommunications (factures France Télécom) – Honoraires (soumis à conditions) – Frais liés à un bureau de liaison (soumis à conditions) – Facturation entre filiale française et société mère suisse (soumis à conditions)

PARTICULARITÉS

L'entreprise étrangère ne doit pas avoir délivré de biens ou prestation de services sur le territoire français pendant la période concernée.
Ainsi, une entreprise participant à un salon, par exemple, doit, pour pouvoir récupérer la TVA française, ne pas avoir effectué de vente directe lors du salon.
Il est par contre tout à fait possible de prendre des commandes lors du salon et d'exporter par la suite l'objet de la vente.
Un dossier de demande de récupération de TVA française se compose des imprimés suivants :

- Factures originales
- Preuve de paiement (copies des tickets de caisse, relevés de comptes, etc.)
- Preuve de commercialisation (copie d'une facture adressée à l'un de vos clients en France, à nous envoyer en recommandé), sauf pour les entreprises de transport
- Documents administratifs, fournis par nos soins, à compléter lors de la première demande de récupération :
  - « Désignation d'un représentant en matière de récupération de TVA française » à compléter selon les indications jointes à la désignation
  - Mandat
  - Mode de paiement

Attention : Le montant de TVA à récupérer doit s'élever au minimum à 400 € par demande.

Les dossiers complets doivent parvenir à la CCI France Suisse **au plus tard le 31 Mars** de l'année suivant la période concernée.

Tous les documents sont à retourner à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie
France Suisse
M. Olivier NEUHAUS
Case Postale 6298
CH-1211 Genève 6

RÉCUPERATION TVA

En France et en Europe

Appui administratif

NOS HONORAIRES

- **10% des sommes récupérées** (au minimum 250.- CHF)
- **+ frais bancaires et frais d'envois** (soit un forfait de 125.- CHF)

FORMULAIRE

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

** Ouvrir le fichier directement dans Acrobat Reader pour pouvoir l'envoyer par e-mail.*

Envoyer*

CONTACT

Olivier NEUHAUS
Tél : +41 22 849 05 75
Fax : +41 22 735 01 33
oneuhaus@ccifs.ch